



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2023-014

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le treize mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme. Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Cédric FLEURY donne procuration à Pierre RABILLER

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

**Vote du compte administratif année 2023 – Budget Principal**

Madame Dominique PASQUIER, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente au Conseil Municipal le compte administratif du Budget Principal pour l'année 2023 :

**Budget Principal :**

	Fonctionnement (€)	Investissement (€)
<b>Dépenses</b>	2 579 004.38	2 248 773.40
<b>Recettes</b>	3 126 370.16	1 562 244.37
<b>Solde 2023</b>	+547 365.78	-686 529.03
<b>Résultat antérieur reporté</b>	+207 864.76	+312 410.20
<b>Résultat de clôture 2023</b>	+755 230.54	-374 118.83

Solde : + 381 111.71 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à 22 voix le compte administratif du Budget Principal de l'année 2023 ci-dessus.

**Le Maire,  
Roger GABORIEAU**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2024-015

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le treize mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme. Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Cédric FLEURY donne procuration à Pierre RABILLER

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

**Vote du compte administratif année 2023 – Budget assainissement collectif**

Madame Dominique PASQUIER, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente au Conseil Municipal le compte administratif du Budget assainissement collectif pour l'année 2023 :

**Budget Assainissement Collectif :**

	Fonctionnement (€)	Investissement (€)
Dépenses	114 158.51	24 124.41
Recettes	166 871.23	70 092.00
Solde 2023	+52 712.72	+45 967.59
Résultat antérieur reporté	+164 758.39	+379 991.67
Résultat de clôture 2023	+217 471.11	+425 959.26

Solde : + 643 430.37 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à 22 voix le compte administratif du Budget assainissement collectif de l'année 2023 ci-dessus.

**Le Maire,  
Roger GABORIEAU**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2024-016

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le treize mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme. Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Cédric FLEURY donne procuration à Pierre RABILLER

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

**Vote du compte administratif année 2023 – Budget des espaces communaux**

Madame Dominique PASQUIER, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente au Conseil Municipal le compte administratif du Budget des espaces communaux pour l'année 2023 :

**Budget des Espaces Communaux :**

	Fonctionnement (€)	Investissement (€)
Dépenses	7 491.64	18 695.20
Recettes	15 439.64	12 724.17
Solde 2023	+7 948.00	- 5 971.03
Résultat antérieur reporté	0	-18 218.13
Résultat de clôture 2023	+7 948.00	-24 189.16

Solde : - 16 241.16 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à 22 voix le compte administratif du Budget des espaces communaux de l'année 2023 ci-dessus.

**Le Maire,  
Roger GABORIEAU**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2024-017

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le treize mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme. Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Cédric FLEURY donne procuration à Pierre RABILLER

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

**Vote du compte administratif année 2023 – Budget lotissement l'Orée des Sources 2 (Les Portes de l'Atlantique)**

Madame Dominique PASQUIER, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente au Conseil Municipal le compte administratif du Budget lotissement l'Orée des Sources 2 pour l'année 2023 :

**Budget Lotissement Les Portes de l'Atlantique (l'Orée des Sources 2) :**

	Fonctionnement (€)	Investissement (€)
<b>Dépenses</b>	190 037.05	153 699.55
<b>Recettes</b>	190 037.05	36 337.50
<b>Solde 2023</b>	0	-117 362.05
<b>Résultat antérieur reporté</b>	0.86	-944 309.10
<b>Résultat de clôture 2023</b>	+0.86	-1 061 671.15

Solde : -1 061 670.29 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à 22 voix le compte administratif du Budget lotissement l'Orée des Sources 2 de l'année 2023 ci-dessus.

**Le Maire,  
Roger GABORIEAU**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2024-018

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le treize mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme. Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Cédric FLEURY donne procuration à Pierre RABILLER

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

**Vote du compte administratif année 2023 – Budget lotissements**

Madame Dominique PASQUIER, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente au Conseil Municipal le compte administratif du Budget lotissements pour l'année 2023 :

**Budget Lotissements :**

	Fonctionnement (€)	Investissement (€)
<b>Dépenses</b>	1.00	0
<b>Recettes</b>	0	0
<b>Solde 2023</b>	-1.00	0
<b>Résultat antérieur reporté</b>	+12 876.73	-5 149.52
<b>Résultat de clôture 2023</b>	+12 875.73	-5 149.52

Solde : + 7 726.21 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à 22 voix le compte administratif du Budget lotissements de l'année 2023 ci-dessus.

**Le Maire,  
Roger GABORIEAU**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2024-019

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le treize mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme. Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Cédric FLEURY donne procuration à Pierre RABILLER

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

**Vote du compte administratif année 2023 – Budget lotissement Le Val de Bourgneuf**

Madame Dominique PASQUIER, 1<sup>ère</sup> adjointe, présente au Conseil Municipal le compte administratif du Budget lotissement Le Val de Bourgneuf pour l'année 2023 :

**Budget Lotissement Le Val de Bourgneuf :**

	Fonctionnement (€)	Investissement (€)
Dépenses	41 198.61	41 199.06
Recettes	41 199.42	0
Solde 2023	+0.81	-41 199.06
Résultat antérieur reporté	+858 361.16	-301 157.23
Résultat de clôture 2023	+858 361.97	-342 356.29

Solde : + 516 005.68 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve à 22 voix le compte administratif du Budget lotissement Le Val de Bourgneuf de l'année 2023 ci-dessus.

**Le Maire,  
Roger GABORIEAU**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-026

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le treize mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme. Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Cédric FLEURY donne procuration à Pierre RABILLER

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

### Affectation du résultat 2023 Budget Principal

Dominique PASQUIER, adjointe, propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement année 2023 de la manière suivante :

Considérant que le résultat de clôture 2023 de la section de fonctionnement présente un excédent de + **755 230.54 €**

Considérant que le résultat de clôture 2023 de la section d'investissement à reporter présente un déficit de – **374 118.83 €**

Considérant que le solde des restes à réaliser présente un besoin de financement de **330 952.63 €**

Considérant qu'il est nécessaire d'affecter au compte 1068 du Budget Primitif 2024 la somme de **720 000.00 €**

**L'excédent de fonctionnement à reporter au compte 002 du Budget Primitif 2024 est de 35 230.54€**

**et le déficit d'investissement à reporter au compte 001 du Budget Primitif 2024 – 374 118.83 €**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve l'affectation de résultat du Budget Principal pour l'année 2023 ci-dessus.**

**Le Maire,  
Roger GABORIEAU**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-027

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le treize mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme. Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Cédric FLEURY donne procuration à Pierre RABILLER

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

### Affectation du résultat 2023 Budget Assainissement collectif

Dominique PAQUIER, adjointe, propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2023 de la manière suivante :

Considérant que le résultat de clôture 2023 de la section de fonctionnement présente un excédent de

**+217 471.11 €**

Considérant que le résultat de clôture 2023 de la section d'investissement présente un excédent de

**+425 959.26 €**

Considérant que le solde des restes à réaliser présente un excédent de financement de **0 €**

Considérant qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de résultats au compte 1068

**L'excédent de fonctionnement à reporter du Budget Primitif 2024 est de + 217 471.11 € au compte 002 en fonctionnement et + 425 959.26 € au compte 001 en investissement**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve l'affectation de résultat du Budget assainissement collectif pour l'année 2023 ci-dessus.**

**Le Maire,  
Roger GABORIEAU**





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-028

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le treize mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme. Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Cédric FLEURY donne procuration à Pierre RABILLER

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

### Affectation du résultat 2023 Budget des Espaces Communaux

Dominique PASQUIER, adjointe, propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2023 de la manière suivante :

Considérant que le résultat de clôture 2023 de la section de fonctionnement présente un excédent de + 7 948.00 €

Considérant que le résultat de clôture 2023 de la section d'investissement à reporter présente un déficit de

- 24 189.16 €

Considérant qu'il est nécessaire d'affecter au compte 1068 du Budget Primitif 2024 la somme de 7 948.00 €

**L'excédent de fonctionnement à reporter au compte 002 du Budget Primitif 2024 est de 0 € et le déficit d'investissement à reporter au compte 001 du budget primitif 2022 -24 189.16 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'affectation de résultat du Budget des espaces communaux pour l'année 2023 ci-dessus.

**Le Maire,  
Roger GABORIEAU**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-029

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le treize mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme. Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Cédric FLEURY donne procuration à Pierre RABILLER

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

### Affectation du résultat 2023 Budget Lotissement l'Orée des Sources 2 (Les Portes de l'Atlantique)

Dominique PASQUIER, adjointe, propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2023 de la manière suivante :

Considérant que le résultat de clôture 2023 de la section de fonctionnement présente un résultat de **+0.86€**

Considérant que le résultat de clôture 2023 de la section d'investissement présente un déficit de

**-1 061 671.15 €**

Considérant qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de résultats au compte 1068

Le déficit d'investissement à reporter au compte 001 du Budget Primitif 2024 est de **-1 061 671.15 €** et l'excédent à reporter à la section de fonctionnement au compte 002 **+0.86 €**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve l'affectation de résultat du Budget lotissement l'Orée des Sources 2 pour l'année 2023 ci-dessus.**

**Le Maire,  
Roger GABORIEAU**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-030

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le treize mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme. Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Cédric FLEURY donne procuration à Pierre RABILLER

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

### Affectation du résultat 2023 Budget Lotissement Le Val de Bourgneuf

Dominique PASQUIER, adjointe, propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2023 de la manière suivante :

Considérant que le résultat de clôture 2023 de la section de fonctionnement présente un excédent de clôture de **+858 361.97 €**

Considérant que le résultat de clôture 2023 de la section d'investissement est de **-342 356.29 €**

Considérant qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation au compte 1068

L'excédent de fonctionnement à reporter au compte 002 du Budget Primitif 2024 est de **+858 361.97€** et le déficit à reporter à la section d'investissement au compte 001 **-342 356.29 €**.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve l'affectation de résultat du Budget lotissement Le Val de Bourgneuf pour l'année 2023 ci-dessus.**

**Le Maire,  
Roger GABORIEAU**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-031

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le treize mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme. Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Cédric FLEURY donne procuration à Pierre RABILLER

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

### Affectation du résultat 2023 Budget Lotissements

Dominique PASQUIER, adjointe, propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement 2023 de la manière suivante :

Considérant que le résultat de clôture 2023 de la section de fonctionnement présente un excédent de **12 875.73 €**

Considérant que le résultat de clôture 2023 de la section d'investissement est de **-5 149.52 €**

Considérant qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de résultats au compte 1068

L'excédent de fonctionnement à reporter au compte 002 du Budget Primitif 2024 est de **+12 875.73€** et le déficit à reporter à la section d'investissement au compte 001 **-5 149.52 €**.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve l'affectation de résultat du Budget lotissements pour l'année 2023 ci-dessus.**

**Le Maire,  
Roger GABORIEAU**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-032

7-2

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le treize mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme. Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Cédric FLEURY donne procuration à Pierre RABILLER

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

### Votes des taux 2024

Dominique PASQUIER, adjointe, expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année. Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Dominique PASQUIER, adjointe, rappelle les taux applicables en 2023 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	31.12%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	40.40%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	14.74%

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 (état 1259),

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**- Fixe les taux applicables en 2024 comme suit**

<b>Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)</b>	<b>32.36 %</b>
<b>Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)</b>	<b>42.02%</b>
<b>Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)</b>	<b>15.33%</b>

**- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.**

**Le Maire,  
Roger GABORIEAU**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2024-033

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le treize mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme. Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Cédric FLEURY donne procuration à Pierre RABILLER

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

**Vote du budget primitif - année 2024 Budget principal**

Le Conseil Municipal se prononce sur les propositions de la Commission des Finances concernant le projet de budget primitif de l'année 2024 :

**Budget Principal**

Fonctionnement

Dépenses (€)	Recettes (€)
3 330 000.00	3 330 000.00

Investissement

Dépenses (€)	Recettes (€)
1 930 000.00	1 930 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif du Budget Principal de l'année 2024 ci-dessus.

**Le Maire,  
Roger GABORIEAU**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2024-034

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le treize mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme. Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Cédric FLEURY donne procuration à Pierre RABILLER

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

**Vote du budget primitif - année 2024 Budget assainissement collectif**

Le Conseil Municipal se prononce sur les propositions de la Commission des Finances concernant le projet de budget primitif de l'année 2024 :

**Budget assainissement collectif**

Fonctionnement

Dépenses (€)	Recettes (€)
358 500.00	358 500.00

Investissement

Dépenses (€)	Recettes (€)
1 035 000.00	1 035 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif du Budget Assainissement Collectif de l'année 2024 ci-dessus.

**Le Maire,  
Roger GABORIEAU**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2024-035

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le treize mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme. Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Cédric FLEURY donne procuration à Pierre RABILLER

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

**Vote du budget primitif - année 2024 Budget des espaces communaux**

Le Conseil Municipal se prononce sur les propositions de la Commission des Finances concernant le projet de budget primitif de l'année 2024 :

**Budget des Espaces Communaux**

Fonctionnement

Dépenses (€)	Recettes (€)
17 100.00	17 100.00

Investissement

Dépenses (€)	Recettes (€)
43 535.00	43 535.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif du Budget des Espaces Communaux de l'année 2024 ci-dessus.

**Le Maire,  
Roger GABORIEAU**





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2024-036

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le treize mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme. Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Cédric FLEURY donne procuration à Pierre RABILLER

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

**Vote du budget primitif - année 2024 Budget lotissement Le Val de Bourgneuf**

Le Conseil Municipal se prononce sur les propositions de la Commission des Finances concernant le projet de budget primitif de l'année 2024 :

**Budget lotissement Val de Bourgneuf**

Fonctionnement

Dépenses (€)	Recettes (€)
858 381.97	858 381.97

Investissement

Dépenses (€)	Recettes (€)
342 356.29	342 356.29

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif du Budget lotissement Le Val de Bourgneuf de l'année 2024 ci-dessus.

**Le Maire,  
Roger GABORIEAU**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2024-037

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le treize mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme. Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Cédric FLEURY donne procuration à Pierre RABILLER

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

**Vote du budget primitif - année 2024 Budget lotissement Orée des Sources 2 (Les Portes de l'Atlantique)**

Le Conseil Municipal se prononce sur les propositions de la Commission des Finances concernant le projet de budget primitif de l'année 2024 :

**Budget lotissement Les Portes de l'Atlantique (Orée des Sources 2)**

Fonctionnement

Dépenses (€)	Recettes (€)
2 120 030.00	2 120 030.00

Investissement

Dépenses (€)	Recettes (€)
2 121 691.15	2 121 691.15

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif du Budget l'Orée des Sources 2 de l'année 2024 ci-dessus.

**Le Maire,  
Roger GABORIEAU**



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2024-038

7-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le treize mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme. Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Cédric FLEURY donne procuration à Pierre RABILLER

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

**Vote du budget primitif - année 2024 Budget des lotissements**

Le Conseil Municipal se prononce sur les propositions de la Commission des Finances concernant le projet de budget primitif de l'année 2024 :

**Budget Lotissements**

Fonctionnement

Dépenses (€)	Recettes (€)
22 905.73	22 905.73

Investissement

Dépenses (€)	Recettes (€)
15 169.52	15 169.52

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif du Budget des Lotissements de l'année 2024 ci-dessus.

**Le Maire,  
Roger GABORIEAU**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-039

1-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le treize mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme. Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Cédric FLEURY donne procuration à Pierre RABILLER

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

### Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Par délibération n° 2020-56 du 4 Juin 2020, et conformément aux articles L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre certaines décisions. Il est rendu compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de cette délégation :

- Mission de maîtrise d'œuvre avec le cabinet QUATTRO ARCHITECTES 44 400 Rezé pour le réaménagement du pôle de santé :

Montant du marché initial (€ H..T)	Total € T.T.C.
8 700.00	10 440.00

**Le Maire,**  
**Roger GABORIEAU**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-040

4-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le treize mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme. Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Cédric FLEURY donne procuration à Pierre RABILLER

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

### Ressources humaines : mise à jour du tableau des effectifs suite à l'avancement de grade – réussite à un concours

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit sur liste d'aptitude suite à l'obtention du concours de rédacteur territorial.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade de réussite au concours.

Vu le tableau des effectifs,

Dominique PASQUIER, adjointe, propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet 50% à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024

- la création d'un emploi de rédacteur territorial à temps non complet 50% à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise :

- La suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet 50% à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024,

- La création d'un emploi de rédacteur territorial à temps non complet 50% à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024,

- Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents correspondants,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés seront inscrits au budget, chapitre 012.

**Le Maire,  
Roger GABORIEAU**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-041

4-2

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le treize mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme. Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Cédric FLEURY donne procuration à Pierre RABILLER

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

### Création d'un emploi saisonnier au camping municipal

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir l'ouverture du camping municipal « Le Val de Boulogne » du 14 Juin 2024 au 8 Septembre 2024,

Le Conseil Municipal se prononce sur la création d'un poste d'adjoint technique territorial contractuel à raison de 12 heures 6 minutes par semaine pour un emploi saisonnier de gardien au camping municipal du 14 juin au 8 septembre 2024 inclus avec une rémunération proposée au 5<sup>ème</sup> échelon et indemnité horaire pour travail de dimanches et jours fériés.

- Motif du recours à un agent contractuel : article L332-23 2° (accroissement saisonnier) du code général de la fonction publique,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial contractuel à raison de 12 heures 6 minutes par semaine du 14 Juin au 8 Septembre 2024 inclus avec une rémunération au 5<sup>ème</sup> échelon et s'ajoute l'indemnité horaire pour travail de dimanches et jours fériés.**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de recrutement correspondant,**
- **Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés seront inscrits au budget, chapitre 012.**

**Le Maire,  
Roger GABORIEAU**

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le



ID : 085-218501294-20240319-2024\_041-DE



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-042

9-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le treize mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Philippe GREAUD, Mme Catherine ROUX, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme. Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, M. Cédric GRELET, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Bernard METAIREAU donne procuration à Michel MARTIN

Cédric FLEURY donne procuration à Pierre RABILLER

M. Pierre RABILLER a été désigné comme secrétaire de séance.

### Conventions avec le SYDEV

Christophe GAS, adjoint, propose au Conseil Municipal la signature de conventions avec le SYDEV pour les travaux suivants :

- Frais d'étude suite au report des travaux d'enfouissement des réseaux électriques pour un montant de 1 409.00 € et de l'éclairage public pour un montant de 211.00 € secteur rue Saint-Henry

**Après discussion, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Autorise la signature des conventions avec le SYDEV**

**Le Maire,  
Roger GABORIEAU**